

**SÉMINAIRE DES DIRECTEURS  
Yaoundé - CAMEROUN  
12 – 14 octobre 2015**

**Le contrôle de la TVA :  
la collaboration Impôts – Douanes**

**TERMES DE REFERENCE**

**Des enjeux budgétaires considérables dans un contexte de libéralisation et de mondialisation des échanges.**

**La mobilisation optimale des recettes fiscales reste une préoccupation constante des différents Etats** et a suscité, à ce titre, de nombreuses initiatives de nature législative, technique ou organisationnelle, destinées à optimiser les dispositifs de collecte et de contrôle de l'impôt.

Les statistiques fournies par la Banque Mondiale à propos du taux de collecte optimal de l'impôt par les administrations financières démontrent que des marges de progrès subsistent, notamment au sein des pays du CREDAF.

**Dans le cadre des évolutions à envisager, il apparaît évident que l'amélioration des liaisons en interne entre les administrations, notamment fiscale et douanière, est un levier incontournable à l'optimisation des rendements fiscaux.**

Dans cette perspective, il semble opportun **d'engager une réflexion entre les membres du CREDAF sur les moyens d'optimiser la collaboration entre Impôts et Douanes en matière de TVA.**

\* \* \*

Au sein de tous les Etats, les administrations des Douanes et des Impôts exercent, dans le cadre de leurs missions régaliennes et de la lutte contre les fraudes, une action de contrôle portant sur les impôts et taxes relevant de leur domaine de compétence respectif.

**TVA : un champ d'action commun pour les Impôts et les Douanes**

A cet égard, **le contrôle de la TVA constitue un dénominateur commun entre ces deux administrations** dans la mesure où cette taxe fait partie de chacun de leur champ d'intervention.

Toutefois, même si les Douanes sont plus particulièrement concernées par la TVA à l'importation et les Impôts par la TVA interne, il apparaît, dans un contexte de libéralisation des échanges internationaux, que **la réglementation fiscale des opérations commerciales à l'international induit plusieurs points de croisement dans l'exercice des missions de ces deux intervenants, tant en matière de gestion de l'impôt que de son contrôle.**

*Des circuits de fraude sans cesse plus imaginatifs qui savent exploiter les faiblesses de nos organisations*

L'existence de ces différents points rend, dès lors, légitime **une collaboration entre l'administration des Douanes et celle des Impôts** afin de garantir, grâce notamment à une meilleure maîtrise de l'information, une efficacité accrue de leurs actions.

Cette démarche revêt en cela un intérêt stratégique pour les finances publiques au regard de son impact budgétaire potentiel.

\* \* \*

**Mieux travailler ensemble afin de partager davantage l'information et mieux identifier les flux et la fraude.**

Afin de garantir l'efficacité et la pérennité d'une telle collaboration, **il importe cependant que celle-ci soit pilotée dans le cadre d'une gouvernance mixte (aux niveaux national et local)** afin d'en assurer l'animation et le suivi réguliers, tout en s'appuyant sur un cadre réglementaire précis.

**Le périmètre de ce type de dispositif devrait par ailleurs transcender le seul domaine de la TVA pour appréhender, dans une approche d'intégration complète des missions douanières et fiscales,** des sujets connexes comme, par exemple, les droits de douanes ou les impôts directs, afin de renforcer l'intérêt d'une telle collaboration.

Au delà de cette approche générale, **il importe également de donner à cette démarche une dimension opérationnelle,** gage d'une efficacité renforcée, en définissant les modalités concrètes de collaboration entre les agents de terrain ainsi que les thématiques d'actions susceptibles d'être conduites conjointement ou de manière coordonnée.

\* \* \*

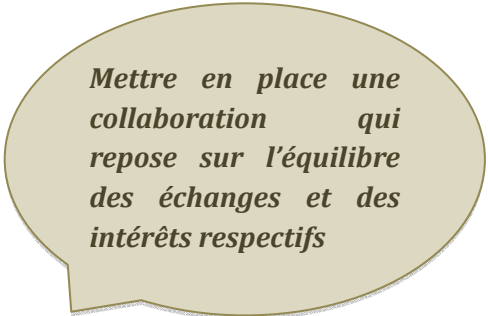
Le séminaire a pour objectif de **définir les bases d'un dispositif de collaboration entre les administrations des Douanes et des Impôts reposant sur un principe d'équilibre et de suivi des échanges afin d'en garantir l'efficacité et la pérennité.**

Pour permettre aux participants de mieux mettre en évidence les enjeux et les difficultés susceptibles d'être rencontrées dans la mise en œuvre de ce type de démarche, mais aussi donner l'occasion au séminaire de répondre le plus utilement possible à leurs attentes, **un questionnaire a été adressé à tous les pays membres**. Les réponses permettront aux animateurs de mieux cerner les réalités administratives et besoins, et à chacun de connaître les organisations et procédures mises en œuvre par les autres membres en vue d'approfondir les échanges le cas échéant.

**Des pratiques de pays seront présentées en complément des deux animateurs**, qui présenteront sommairement le dispositif français/européen et camerounais en matière de collaboration Douanes-Impôts et de contrôle de la TVA.

Les réflexions se poursuivront dans le cadre de **travaux en ateliers autour des thèmes suivants** :

- Définition/amélioration du cadre institutionnel de la collaboration Douanes - Impôts pour le contrôle de la TVA.
- Amélioration de la collaboration opérationnelle Douanes - Impôts entre les acteurs de terrain en matière de contrôle TVA.



*Mettre en place une collaboration qui repose sur l'équilibre des échanges et des intérêts respectifs*

**Dans le cadre de ces ateliers, les participants évoqueront quelques pistes susceptibles de permettre le développement de la collaboration Douanes - Impôts.**

Le séminaire, **d'une durée de trois jours**, sera **animé par deux experts** disposant d'une grande expérience en matière de contrôle fiscal : **M. Laurent GRAVE** – Administrateur des Finances publiques à la Direction générale des Finances Publiques de la France – et **M. Emile Francis BITOUNGUI** – Inspecteur principal des Impôts, Chargé d'Etude à la Division des Etudes de la Planification et des Réformes fiscales à la Direction générale des Impôts de la République du Cameroun.